



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E76636

VALABLE JUSQU'AU 25/04/2027

ÉDITÉ LE

27/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/09/2007

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 25/01/2024

1 000

Raison sociale : SOCIETE MAINTENANCE ENERGIE RENOUVELABLE

Sigle : SMER

275 ROUTE DE VARS

16160 GOND-PONTOUVRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC ANGOULEME 499 781 193

Téléphone : 05 45 65 94 59

Fax : 05 45 65 94 59

Siret : 499 781 193 00028

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 7158305

Portable : 0672076381

Site Internet :

E-mail : smerprecigoutb@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 7200629104

Responsabilité légale :

PATRICK SARRAUTE CO-GÉRANT / SARRAUTE QUENTIN CO-GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 7200629104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Effectif moyen : 21

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	06/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/04/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/03/2024
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	26/04/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	06/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	06/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.